

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de MF TASTEVIN), J DAUMAS (proc de K ESSAYAR), C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL et E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER et B TEYSSIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, R MOULIN, P DUPONT, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, A ROUSSET B SOUCHE (proc de F CHASSON et M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 10

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 30/11/2021

Secrétaire de séance : JL ARNAUD

Absents : D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA et O BOISSIN.

Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas et les communautés de communes partenaires dans le cadre de l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises l'Espéidou.

Le Président rappelle que la CCBA a repris la gestion directe de la pépinière d'entreprises l'Espéidou depuis le 23 janvier 2021. Le conseil communautaire en date du 14 janvier 2021 l'avait autorisé à engager des discussions avec les 9 EPCI participant précédemment à l'animation et la gestion de la pépinière.

Suite à 2 courriers, l'un du 17 décembre 2020 et l'autre du 21 octobre 2021, ces EPCI ont été invités à se prononcer sur ce partenariat.

Seules les communautés de communes d'Ardèche des Sources et Volcans et de Val de Ligne se sont prononcées favorablement.

Afin d'acter ce partenariat, il convient de conclure une convention régissant les modalités de gouvernance et de participation financière.

Il est ainsi prévu dans le cadre de cette convention que les EPCI partenaires :

- bénéficient d'un siège au comité d'agrément,
- que les pépins sortant soient principalement orientés sur les solutions foncières ou immobilières situées sur le territoire des communautés de communes gestionnaires
- que la contribution annuelle des communautés de communes partenaires soit fixée à 0,20€ par habitant.

Cette convention sera conclue pour une période 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-05-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021

- D'approuver la convention à intervenir entre la CCBA et les communautés de communes d'Ardèche des Sources et Volcans et de Val de Ligne définissant les modalités de gouvernance et de participation financière à l'animation et la gestion de la pépinière d'entreprises l'Espéidou, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 8 Décembre 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20211207-DEL07122021-05-DE
Date de télétransmission : 10/12/2021
Date de réception préfecture : 10/12/2021